



Classe	CM
Effectif	35
Garçons	19
Filles	16
Musulmans	33
Catholiques	02
Absents	02
Présents	33

Les écoles
sont ouvertes à tous,
quelles que soient
l'ethnie, la religion.

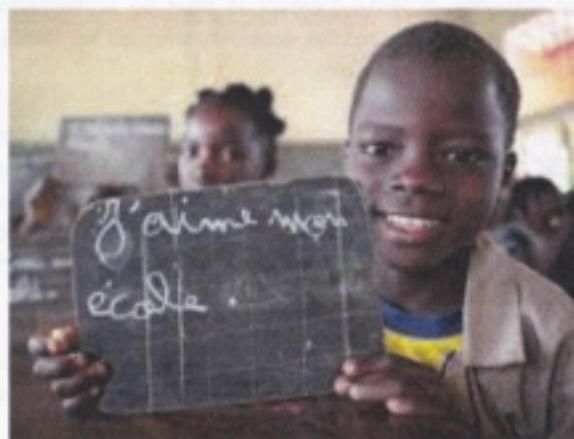


Avec l'**AJETESC**

Amis du Jumelage **E**ntre le diocèse de **T**hiès
et le diocèse de **S**aint-**C**laude

Ouvrez l'école

à des enfants sénégalais



Parrainez

un enfant ou une classe

Depuis 1992, le diocèse de Saint-Claude est jumelé avec le diocèse de Thiès au Sénégal.

L'**AJETESC** (**A**mis du **J**umelage **E**ntre le diocèse de **T**hiès et le diocèse de **S**aint-**C**laude) contribue à faire vivre ce jumelage.

Dans le diocèse de Thiès, les chrétiens bien que minoritaires (5% de la population) sont très engagés dans la société, particulièrement dans le domaine de la santé et de l'éducation. Le diocèse de Thiès compte parmi ses priorités actuelles la lutte contre la plus terrible des pauvretés, l'analphabétisme. Il tente d'élever le taux de scolarisation, tout particulièrement dans les écoles rurales où les familles très pauvres sont nombreuses.

Notre jumelage se veut partie prenante de cet effort. L'AJETESC mène depuis l'an 2000, une opération parrainage qui vous propose de participer, dans la durée, aux **frais de scolarité d'un enfant du primaire (120 € par an)**.

Trois fois par an, vous aurez des nouvelles de l'enfant que vous parrainez ainsi que de son école par l'intermédiaire du directeur.

Par son action parrainage, L'AJETESC est partenaire de la direction de l'Enseignement Catholique de Thiès (DIDEC) qui gère plus de 60 écoles (élémentaires et maternelles) 3 établissements secondaires, et 2 lycées techniques et professionnels

Coût d'un parrainage : 120 € par an

FICHE DE DEMANDE DE PARRAINAGE

À remplir et à adresser à :

- à **Yvette HOUSER** Route de Poligny, 39210 LA MARRE
03 84 85 30 15 mail : bernard.houser@orange.fr
- ou à **AJETESC (service parrainages)**
Maison du diocèse, 21 rue Saint Roch 39800 POLIGNY
ajetesc39@orange.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

- J'accepte de prendre en charge la scolarité d'un enfant, soit 120 € par an
- Je ne peux pas m'engager à prendre totalement en charge la scolarité d'un enfant mais je souhaite participer à cette action en versant la somme de€

MODALITES DE REGLEMENT

- Je souhaite la mise en place d'un virement automatique au profit de l'AJETESC (voir avec votre banque, après avoir reçu le RIB de l'AJETESC)
- Je règle par chèque bancaire ou chèque postal en fois
- Autre mode de règlement
- Je désire recevoir un reçu fiscal